



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre juin, à 20 heures 05 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 18 juin 2026.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Jordi LE COINTE

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Farid MECHMACHE (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Virgile-Adam BIKINDOU (donne procuration à M. Mouloud MEDJALDI), Mme Aleya-Nur CUBAN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Jordi LE COINTE), M. Soufiane EL MOUNAFIS (donne procuration à Mme Angélique PLANET-LEDIEU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

CESSION A ILE-DE-FRANCE MOBILITES D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION A N° 223P DE 12 M² AU PRIX DE 384 €

Sur proposition de Ludovic PEDRO.

La réalisation de la première branche du T4 par Île-de-France Mobilités a nécessité la mise à disposition de terrains appartenant au domaine privé de la Ville de Montfermeil notamment pour réaliser une sous-station nécessaire au réseau du T4, sur une parcelle cadastrée section A n° 223p de 12 m² située au 52 rue du Général de Gaulle.

La mise à disposition de cette parcelle avait dans un premier temps été faite par la signature d'une convention d'occupation temporaire, étant entendu que la parcelle serait acquise in fine par Île-de-France Mobilité.

Par courrier du 27 avril 2026, Ile-de-France Mobilités a proposé d'acquérir cette parcelle de 12 m², au prix déterminé par la DNID soit 384 €.

Il est donc nécessaire d'approuver la cession de cette parcelle à Île-de-France Mobilités et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à intervenir.

DEL2026_06_129

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la réalisation du tram-train T4 dans sa première partie jusqu'à l'Hôpital de Montfermeil, permettant une première phase de désenclavement de la Commune de Montfermeil,

Vu la parcelle cadastrée section A 223p de 12 m² appartenant au domaine privé de la Commune de Montfermeil nécessaire à la réalisation de l'ouvrage d'une sous-station du T4, mis à disposition dans le cadre d'une convention temporaire d'occupation, étant entendu que cette parcelle devait être cédée à terme Île-de-France Mobilités,

Vu le courrier du 27 avril 2026 d'Île-de-France Mobilités proposant d'acquérir cette parcelle de 12 m², au prix déterminé par la DNID soit 384 €,

Considérant la nécessité de régulariser la propriété foncière de cette parcelle,

Vu l'avis rendu par la DNID le 17 avril 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver la cession à Île-de-France Mobilités de la parcelle cadastrée section A n° 223p de 12 m² située au 52 rue du Général de Gaulle, appartenant au domaine privé de la Commune et désormais incluse dans l'ouvrage de sous-station du T4 au pris de 384 €.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document afférent.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleyana-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.